

L'emploi marchand plus dynamique grâce au BTP et aux aides publiques

Sur l'ensemble de l'année 2005, l'emploi salarié marchand non agricole augmente de 3,3%, soit un peu plus qu'en 2004 (+ 2,7%). Cette croissance se traduit par la création d'environ 3 500 emplois marchands contre 3 000 l'an passé. Ce niveau est proche des années 2003 et 2002. Il est cependant loin derrière les années exceptionnelles que sont 2001 (+ 5,6%) et 2000 (+ 7,7%).

La création d'emploi n'a pas été régulière au cours de l'année. Au premier trimestre la baisse saisonnière des services aux particuliers et des activités immobilières a réduit l'emploi de 0,6%. La création d'emploi a repris aux 2ème et 3ème trimestres avec respectivement + 1,7% et + 1,5%. L'année se termine sur une progression moins soutenue (+ 0,9%).

C'est le BTP qui dynamise la création d'emploi. Les effectifs de ce secteur ont augmenté de 12% au cours de l'année. Ce qui correspond à la création de 1 400 à 1 500 emplois, soit près de la moitié des emplois supplémentaires de l'année. Cette croissance exceptionnelle fait suite à une année 2004 moins dynamique (+ 3,9%) marquée par des mouvements de grève.

Le secteur des services marchands qui constitue un des moteurs modernes de la création d'emploi a progressé moins vite en 2005 (+ 2,8%) qu'en 2004 (+3,8%). Les entreprises de ce secteur qui pèsent pour la moitié de l'emploi salarié marchand total, sont à l'origine d'environ 1 500 créations d'emploi. Les transports sont toujours en hausse rapide (+ 5,0%) mais les autres secteurs connaissent des augmentations moins

importantes qu'en 2004. La croissance des services aux entreprises demeure très soutenue (+ 5,8%). Par ailleurs l'emploi dans le commerce, déprimé depuis la mi-2003, a très légèrement progressé. Dans l'industrie l'emploi est en quasi-stagnation.

Fortement soutenu par l'action publique le secteur marchand a créé 3 500 emplois.

La création d'emploi dans le secteur marchand a été fortement soutenue par l'action publique dans le cadre de la Loi de programme Outre-mer et du plan de cohésion sociale. Afin d'encourager la création de « vrais emplois durables », la LOPOM propose un allègement renforcé des charges sociales pour les entreprises qui subissent plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est particulièrement bas. Le montant des exonérations pour 2005 liées à la LOPOM s'élève à 324,2 millions d'euros soit une hausse de 14%. Elles s'ajoutent ou se substituent aux autres mesures appliquées dans le cadre national. Actuellement elles représentent 72% du montant total des exonérations qui s'élève à 448,2 millions d'euros, en hausse de 10% par rapport à 2004.

Le Plan de cohésion sociale renforce ce dispositif d'aide à la création d'emploi dans le secteur marchand en créant de nouveaux contrats destinés aux publics en difficulté particulièrement nombreux à La Réunion : jeunes sans qualification, bénéficiaires du RMI ou

de l'allocation spécifique solidarité. Ces contrats s'ajoutent au Contrat d'accès à l'emploi institués par la loi Perben : CAE-DOM au nombre de 2 410 fin 2005. Ces nouveaux contrats sont :

- >) les Contrats d'Insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), au nombre de 903 au 31 décembre 2005
- >) les contrats jeunes en entreprises (CJE) peu nombreux en fin d'année (97),
- >) les CIVIS (1 721 bénéficiaires)
- >) les contrats de professionnalisation destinés à favoriser l'insertion des jeunes.

Moins d'emplois publics

Les dépenses de personnel de la fonction publique ont augmenté de 5,2% en 2005. Cette faible hausse, compte tenu de l'augmentation du point et du « glissement vieillesse technicité », accredit l'idée d'une stagnation des effectifs des agents de l'Etat.

Par ailleurs le nombre de bénéficiaires de contrats aidés non marchand baisse, mais ce repli est moins marqué qu'en 2004. Certaines mesures, comme les contrats d'accompagnement à l'emploi, se substituent aux anciennes, comme les CES et CEC qui s'achèvent fin 2005. Les sorties des anciens dispositifs sont massives tandis que la montée en charge des nouveaux contrats est plus progressive. En fin d'année, 12 600 personnes étaient titulaires d'un CES, d'un CEC ou d'un CIA et 2 500 personnes étaient encore en contrat Emploi jeune.

Au total on enregistre une baisse de 1 900 emplois aidés du secteur non marchand en fin d'année. Les nouveaux contrats s'accompagnent souvent d'une meilleure insertion des bénéficiaires dans la mesure où leurs durées sont plus importantes (6 à 18 mois pour les CAE, 2 à 3 ans pour les contrats avenir, contre 3 à 4 mois pour les CES et CIA).

Nous ne disposons pas, à ce moment de l'année, d'informations suffisamment précises pour apprécier l'évolution de l'emploi non salarié qui représente 11% de l'emploi total. On peut le supposer en légère hausse, les pertes observées dans certains secteurs (l'agriculture par exemple) étant plus que compensées par la forte augmentation du parc d'entreprises individuelles.

Au final, la situation de l'emploi est nettement meilleure que l'année précédente, qui s'était soldée par la perte d'environ 1 200 d'emplois salariés, due essentiellement à la suppression de 5 000 emplois aidés non marchands. (>>)



<< Baisse du taux de chômage

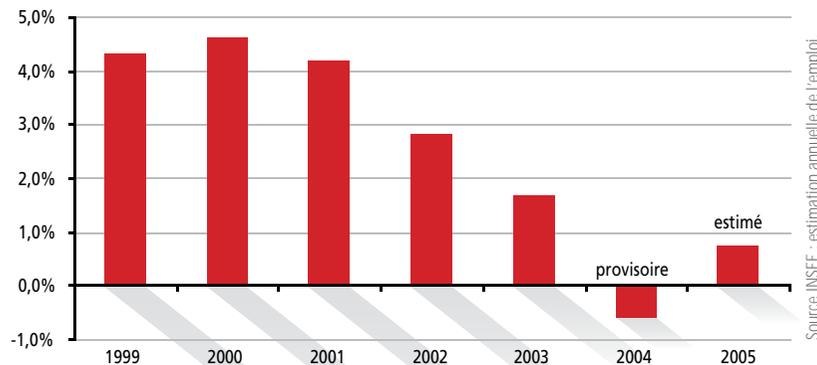
Ces bons résultats permettent une poursuite de la baisse du chômage. Entre mai 2004 et mai 2005, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail⁽¹⁾, observé à l'enquête annuelle emploi réalisée par l'Insee, diminue légèrement, passant de 33,5% à 31,9% de la population active, alors qu'il avait augmenté de 32,9% à 33,5% l'année précédente. Cette tendance s'est poursuivie au cours de l'année. Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et dont les caractéristiques se rapprochent de la définition du chômeur selon le BIT⁽²⁾ sont au nombre de 86 400 en décembre 2005, au lieu de 90 160 en décembre 2004, soit une baisse de 4,2%.

La tendance de fond à la réduction du

taux de chômage qui vaut depuis 1999 se confirme donc. Son ampleur actuelle se situe toutefois assez loin de celle observée de mai 1999 à mai 2002 où se conjuguèrent une très forte création d'emplois salariés dans le secteur privé marchand, une poursuite de la création d'emplois dans les trois fonctions publiques et la mise en place massive de contrats aidés dans le secteur non marchand. Aujourd'hui, seule la première de ces trois composantes joue encore.

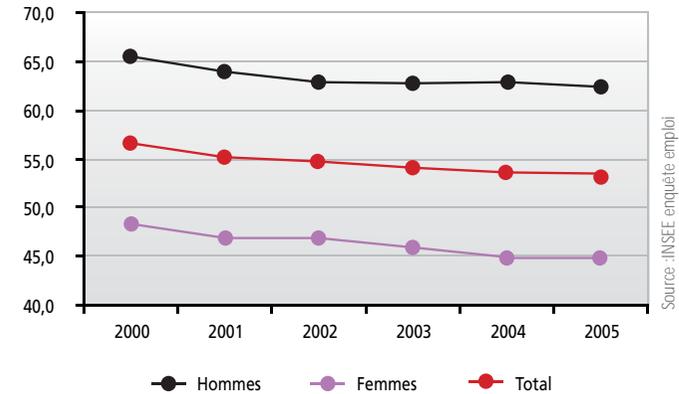
Au contraire, c'est l'ampleur de la baisse du taux de chômage encore observée ces deux dernières années qui peut surprendre dans la mesure où chaque année, du fait de la démographie, la population en âge de travailler (15-65 ans) augmente de 10 000 à

Taux de croissance annuel de l'emploi total



La création nette d'emplois salariés est d'environ 1 600 en 2005. Dans la sphère marchande, 3 500 emplois (aidés ou non) ont été créés. Dans la sphère non marchande, l'effectif de la fonction publique est stable et 1 900 emplois aidés ont disparus.

Evolution des taux d'activité



L'enquête emploi indique depuis plusieurs années une baisse des taux d'activité, assez forte en 2003 et 2004, moindre en 2005. Cette baisse est plus marquée chez les femmes et les hommes jeunes.

11 000 personnes. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des taux d'activité, maximale en mai 2001 et un peu plus faible depuis.

à rechercher un emploi, face à la raréfaction des emplois aidés non marchands faiblement qualifiés et de proximité. ^

L'augmentation de l'inactivité chez les jeunes trouve une explication dans le prolongement de la scolarité. Chez les plus âgés, les départs à la retraite précoces sont favorisés par la mise en place de mesures incitatives de préretraite dans le cadre de la LOOM. Enfin certaines personnes, parmi lesquelles nombre de femmes, ont renoncé à travailler ou

Claude PARAIN
Chef du service
« Etudes et diffusion »
INSEE REUNION

¹ Un chômeur est une personne en âge de travailler qui répond simultanément aux trois critères suivants :
- être en recherche effective d'emploi au cours du dernier mois
- être sans travail c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence
- être disponible pour travailler dans un délai de deux semaines.

² C'est à dire de catégorie 1, 2, et 3 hors activité réduite, disponibles, à la recherche d'un emploi, à temps plein, à temps partiel CDI ou CDD, n'ayant pas travaillé au cours du mois écoulé



Les principaux contrats aidés

Dans le secteur marchand

Pour les publics en difficulté :

- >) **le contrat d'accès à l'emploi** (CAE) (spécifique DOM) bénéficiaires : Chômeurs de longue durée, RMISTE, ASS, personnes handicapées, jeunes en difficulté d'insertion.
- >) **le contrat insertion-revenu minimum d'activité** (CI-RMA) : destiné aux bénéficiaires du RMI, API et ASS. C'est un CDD de 6 mois renouvelable jusqu'à 18 mois. Les aides : l'employeur perçoit le RMI.
- >) **le contrat nouvelles embauches** (CNE) (depuis le 4 août 2005)

Pour les jeunes :

- >) **le contrat d'apprentissage**
- >) **le contrat de professionnalisation** (créé par la loi du 4 mai 2004) contrat en alternance permettant aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle. Il remplace les contrats de qualification.
- >) **le contrat «Jeunes en entreprises»** : vise à favoriser l'embauche, en contrat à durée indéterminée. A fait l'objet de plusieurs modifications successives, la dernière en date étant celle issue de la loi n° 2006-457 du 21 avril 2006 « sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise » (JO du 22 avril). Un décret (à paraître) doit préciser les montants et les modalités de versement de l'aide de l'Etat. En plus de l'exonération de charges l'employeur perçoit une aide de 150 ou 300 euros pour un temps plein.
- >) **le contrat d'insertion dans la vie sociale** (CIVIS): accompagner les jeunes sans qualification dans leur projet d'insertion. Il est réservé aux organismes de droit privé à but non lucratif. Aide de l'état de 33% à 66% du SMIC

Dans le secteur non marchand

- >) **le contrat d'avenir** (CA) (créé par la loi du 18 janvier 2005): destiné aux bénéficiaires du RMI, API et ASS C'est un CDD de 2 ans renouvelable dans la limite d'un an. Durée hebdomadaire du travail 26 heures. Le montant du RMI est versé à l'employeur avec une aide complémentaire dégressive.
- >) **le contrat d'accompagnement dans l'emploi** (CAE) : remplace les dispositifs CES et CEC à compter du 1er janvier 2006. Public : chômeurs de longue durée, RMISTE, ASS, personnes handicapés, jeunes en difficulté d'insertion. Durée de travail : 20 h minimum. Durée du contrat : 6 mois renouvelable 2 fois.
- >) **le contrat emploi consolidé** (CEC) et le contrat emploi solidarité (CES) sont supprimés par la loi du 18 janvier 2005, mais maintenus dans le DOM jusqu'au 31.12.2005.

Evolution des contrats aidés

	Stock en décembre 2004	Stock en décembre 2005	Contrats signés au 1er trimestre 2006
Secteur non marchand	20 289	18 406	9 162
CES	8 314	5 419	
CEC (2)	4 736	3 800	764
CEJ	3 396	2 540	
CIA	3 843	3 350	247
Contrats d'avenir (1)		797	1 030
CAE (1)		2 500	7 121
Secteur marchand	2 377	5 131	848
CJE		97	
CIVIS		1 721	
CIRMA - RMI (1)		761	457
CIRMA ASS-API		142	106
Contrats d'accès à l'emploi	2 377	2 410	285
Total	22 666	23 537	10 858